

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Convention « Musique et Chant Choral » avec l'Association Les Amis d'Abbadia

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de convention établi par l'Association « Abbadiaiko Adixkideak – Les Amis d'Abbadia » portant sur une mise à disposition d'un intervenant qualifié pour animer l'activité « Musique et Chant Choral » dans les écoles maternelles et primaires de la Commune, de janvier à juin 2010.

Les frais inhérents à l'organisation de ces activités ainsi qu'à la gestion et à l'assurance en responsabilité civile seront facturés par l'Association à la Commune. Afin de limiter le budget octroyé à cette intervention, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir le taux horaire à 33 €.

Madame le Maire précise que le nombre total d'heures d'intervention est de 198 heures (soit 9 heures par semaine de janvier à juin 2010). La participation communale pour la période considérée s'élève à 6.534 €. Par ailleurs seront également facturés à la Commune, les frais de participation à la gestion et à l'assurance en responsabilité civile soit 20 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention établie par l'Association « Abbadiaiko Adixkideak – Les Amis d'Abbadia » portant sur une mise à disposition de la Commune d'un intervenant qualifié pour animer l'activité « Musique et Chant Choral ».

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :